

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

**Date de la convocation** : 2 juillet 2022

**Lieu** : Salle du conseil

Le vingt-quatre mai deux-mille vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, maire.

**Présents** : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Anne STUTZ

**Absent**:

### Publicité des actes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'impact de l'[article 78 de la loi engagement et proximité](#) qui a habilité le gouvernement à modifier, par voie d'ordonnance, « les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales ». Les nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Outre l'impact sur le choix du mode de publicité des actes pour lequel la commune a délibéré en choisissant la publication sur support papier, la réforme impacte le processus de réunion du Conseil Municipal.

Ainsi le Compte-Rendu du Conseil Municipal n'est plus obligatoire, il est remplacé par le « Procès-verbal » dont les modalités (rédaction par le secrétaire de séance) et le contenu sont définis par la loi (date et heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance).

La liste des délibérations doit être affichée sous huit jours.

Le PV doit être approuvé à la séance suivante du Conseil Municipal et signé par la Maire et le/la secrétaire de séance puis affiché sous huit jours.

Le registre des délibérations doit être signé par le maire et le/la secrétaire de séance et non plus par l'ensemble des membres présents.

### Conventions déneigement avec M. Mourad et le département

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les deux conventions entre M. Mourard et la commune et entre la commune et le Département arrivent à échéance.

La première convention définit les conditions d'exécution du service hivernal de déneigement sur la voirie communale des communes de MAYRES-SAVEL et SAINT-AREY pour le déneigement effectué par M. Mourard pour le compte de la commune.

La seconde convention définit les conditions techniques et financières pour le déneigement et le traitement, pendant la période hivernale de certaines sections de routes départementales (RD n°116D et RD n°168 sur la commune de Cognet) représentant un circuit d'environ 2,7 km, qui seront effectués par la commune pour le compte du département.

Des discussions sont en cours avec les partenaires afin de mettre à jour les tarifs pour les 5 années à venir.

### Projet éolien

Suite aux diverses sollicitations concernant un projet d'implantation d'éoliennes sur les territoires des communes de Prunières et Saint-Arey, les 2 communes avaient contacté pour avis la Société d'Economie Mixte Locale Energ'Isère.

Après pré-étude, la SEM Energ'Isère propose aux communes de signer une convention de partenariat et d'exclusivité pour le développement d'un parc éolien sur les communes de Prunieres et Saint-Arey, puis une promesse de bail emphytéotique sur les parcelles concernées.

### Demande de M. Guignier concernant la location de terrains communaux

Monsieur Guignier demande un bail sur les parcelles anciennement louées à Madame Martin, à savoir : A10 (28 ha), A13 (7,9 ha), A101 (1,1 ha), A103 (4,8 ha), A313 (60,4 ha).

La demande est refusée.

### Finances

#### Décision modificative subventions aux associations

La subvention pour la classe de mer a été prise sur le compte 6574 alors qu'elle était prévue au budget sur le compte 65548, en conséquence de quoi le disponible pour les autres associations est insuffisant. Il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Compte	Dépense	Recette
65548	500 €	
6574		500 €
TOTAL	500 €	500 €

#### Subvention Réfection chemin de Pellenfrey

Une subvention du CG d'un montant de 3453 € correspondant à 55% du montant estimé des travaux, a été obtenue pour la réfection du chemin des Sagnes à Pellenfrey (montant estimé des travaux 6279 € HT).

### Patrimoine

#### Information visite de la chapelle par le département

Madame Françoise Paris, chargée de Chargée de Développement culturel et du patrimoine de proximité en Matheysine et Trièves/ Département de l'Isère est venue visiter l'église de Saint-Arey avec Thierry Graillat, architecte du patrimoine au sein du Département de l'Isère.

L'édifice de style roman, date probablement du 12<sup>ème</sup> siècle et a donc un intérêt patrimonial évident, d'autant qu'il se situe dans un environnement paysager exceptionnel. Il mérite donc d'être entretenu et préservé. Pour cela il serait souhaitable de faire une étude afin de fixer les priorités et d'envisager un programme sur plusieurs années. Il serait également souhaitable d'avoir un projet pour ce bâtiment : exposition, concert ... La première

étape consiste à regrouper l'ensemble des informations dont nous disposons, en particulier l'historique des travaux déjà réalisés.

### Journée du patrimoine

La 39e édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra les samedi 17 et dimanche 18 septembre. La chapelle de Saint-Arey sera ouverte au public à cette occasion.

### Point sur les instructions d'urbanisme

M. Thirion : PC accordé pour la construction d'une maison individuelle à Pellenfrey

### Point sur les travaux

- Un deuxième passage pour l'entretien du cimetière a été réalisé par l'entreprise Batko
- Débroussaillage en cours dans les hameaux
- Réglage du traitement au chlore du réservoir de Pellenfrey
- Ancien captage Pellenfrey : il n'a pas été possible de déboucher le tuyau d'évacuation du trop-plein. Il faudra faire intervenir une entreprise extérieure
- Les vitres du réservoir d'eau de Saint-Arey ont, une nouvelle fois été cassées. Elles ne seront pas remplacées et les ouvertures seront définitivement bouchées.

### Point sur les manifestations sportives à venir

- 2-17 juillet : Trail des Passerelles du Monteynard
- 26-28 août GRAM (trek, VTT, kayak par équipe sur 48h)

### Informations diverses

#### Projet social de territoire

La Communauté de communes de la Matheysine s'engage dans l'élaboration de son Projet social de territoire, en partenariat avec le Département de l'Isère, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'ensemble des 43 communes de son territoire. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser un diagnostic partagé des besoins sociaux des habitants. La Communauté de communes de la Matheysine propose aux habitants de plus de 15 ans de remplir un questionnaire anonyme, à remplir de préférence en ligne, **avant le 16 septembre 2022**, à partir de ce lien <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/e41372a3>. Le questionnaire concerne : le lieu de vie, l'organisation familiale et professionnelle, la vie sociale et culturelle, les droits sociaux, votre point de vue sur les besoins sociaux du territoire

#### SPANC

Devant la nécessité réglementaire de lancer les campagnes de contrôle périodique des installations en assainissement non collectif, la Communauté de Communes de la Matheysine doit établir une base de données des habitations relevant du zonage ANC, et demande aux communes de transmettre les données des abonnements non assujettis à l'assainissement collectif.

#### Site web saint-arey.fr

Le site web de la commune a été mis à jour avec :

- Un panneau d'affichage relayant les informations de prévention (ex sécheresse, feux de forêt, chien/facteur,..) et les événements à venir autour de chez nous (ex 60 ans du Lac, HighLine Ponsoonas,..)
- Un panneau d'affichage relayant les informations institutionnelles (arrêtés préfectoraux, délibérations communales...)
- Plusieurs ajouts dans la rubrique dans « vie locale » sur l'environnement, l'accompagnement du handicap, les jeunes, des offres d'emploi
- Rubrique actualité mise à jour (par ex la fermeture de la rampe de Laffrey de 20h à 6h du 19/07 au 5/08, les aménagements de la RN85 à Petichet, le concours « Mieux Vivre en milieu rural » de la MSA pour les jeunes...)

## Compte rendu de réunions

Les comptes rendus de réunion sont disponibles en mairie.

- SIE Drac 29/06 + réunion trésorerie du 12/07
- Communauté Commune de la Matheysine 07/07
- Conférence des maires du 23/06
- Conférence territoriale du 7/06

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.